



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le racisme

Question au Gouvernement n° 3488

Texte de la question

AGRESSION ANTISÉMITES À MARSEILLE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour le groupe Les Républicains.

M. Guy Teissier. Monsieur le Premier ministre, j'associe mes collègues Valérie Boyer et Dominique Tian à ma question, qui concerne la terrible agression perpétrée hier, à coups de machette, par un jeune adolescent de moins de seize ans à l'encontre d'un enseignant de l'école juive La Source, située à Marseille, dans ma circonscription. Je tiens tout d'abord à adresser de nouveau tout mon soutien à la victime et à ses proches.

Alors qu'il se rendait à pied à l'établissement où il dispense des cours de théologie, le professeur, portant une kippa, a été agressé par un jeune homme qui avait la ferme intention de le tuer, selon ses propres dires. La victime, qui s'est défendue, a indiqué aux enquêteurs avoir vu beaucoup de haine dans les yeux de ce jeune garçon. Heureusement, un riverain a fait fuir l'agresseur.

Ce qui fait frémir, au-delà de cet acte odieux et révoltant, c'est que l'auteur revendique clairement le caractère antisémite de son geste, accompli au nom d'Allah et de Daech, et sa haine des juifs. Il s'agit d'un adolescent, de nationalité turque et d'origine kurde, présenté comme un bon élève et totalement inconnu des services de police et de justice. Le procureur a annoncé qu'il se serait radicalisé via Internet. Sa famille semblait tout ignorer de sa radicalisation. Il ne fréquentait pas la mosquée.

Alors que la section antiterroriste du parquet de Paris a été saisie de l'affaire, monsieur le Premier ministre, quels moyens supplémentaires pouvons-nous déployer pour parvenir à identifier ces jeunes gens qui, hors de tout radar, se radicalisent sur Internet ?

L'heure est grave, car ces actes inqualifiables se multiplient. En novembre, un professeur d'histoire d'une école juive de Marseille avait été blessé à coups de couteau. Un mois auparavant, en octobre, un déséquilibré avait agressé deux fidèles et un rabbin. Chaque agression de ce type et la crainte même de la subir sont en soi une tache sur le drapeau tricolore, une injure faite à la République.

Il est urgent de renforcer la sécurité des personnes, plus particulièrement aux abords des lieux publics. Monsieur le Premier ministre, les parents d'élèves des familles juives de Marseille ont peur : que leur répondez-vous ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur Teissier, je vous remercie pour cette question qui, dans la relation qu'elle fait de ce qui s'est produit à Marseille hier, est parfaitement précise et tout à fait exacte.

Cela correspond aux informations qui m'ont été communiquées. Je m'associe à vos propos pour dire que toute la représentation nationale et le Gouvernement condamnent avec la plus grande fermeté la monstruosité de ces actes antisémites qui sont, pour les Français de confession juive, une véritable blessure. Elle est irréparable, car le traumatisme occasionné suscite des souffrances qui durent longtemps.

J'ai eu hier soir au téléphone le professeur victime de cette agression. Je confirme son traumatisme, sa peine et son incompréhension. Mais je veux rappeler aussi la grande dignité de la communauté juive, qui s'est exprimée hier et appelle toujours, lorsque des événements de ce type se produisent, à la concorde et à la fraternité, parce que ce sont des valeurs que portent magnifiquement les juifs de France.

Vous me demandez ce que nous pouvons faire. Le profil de celui qui a frappé hier est très caractéristique de ces jeunes vulnérables qui se radicalisent par la fréquentation d'Internet. Qu'avons-nous fait et quels résultats avons-nous d'ores et déjà obtenus ? Nous avons pris des dispositions dans la loi du 13 novembre 2014, qui permettent le blocage administratif des sites appelant et provoquant au terrorisme. Nous avons bloqué 115 adresses Internet et nombre de ces sites ont fait l'objet de poursuites judiciaires. Ce travail est indispensable, parce que beaucoup de ceux qui se radicalisent le font en fréquentant de tels sites.

Par ailleurs, nous avons mis en place dans la loi relative au renseignement la détection sur données anonymes qui permettra, grâce au travail des services de renseignement, de mieux repérer le comportement de ceux qui fréquentent ces sites, de les identifier et de les empêcher d'agir. Cette loi n'est pas une loi de surveillance de masse, mais de lutte contre le terrorisme. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur quelques bancs du groupe écologiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3488

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [13 janvier 2016](#)